



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégories B.3.1, B.3.10 et B.3.11

Numéro de la demande : 2016-5638
Demande : Catégorie B, sous-catégorie B.3.1 (réduction de la dose d'application); sous-catégorie B.3.10 (ajout de mélanges en cuve) et B.3.11 (ajout de nouveaux organismes nuisibles)
Produit : ILeVO
Numéro d'homologation : 32207
Matières actives (m.a.) : Fluopyram
Numéro de document de l'ARLA : 2698187

Contexte

ILeVO est un produit de traitement des semences homologué pour la suppression d'infections saisonnières précoces de *Fusarium virguliforme* qui entraîne le syndrome de mort subite du soja. Pour obtenir des renseignements précis sur les utilisations, les doses et les méthodes d'application, les précautions, les restrictions et les exigences en matière d'équipement de protection individuelle, veuillez consulter l'étiquette du produit.

Objet de la demande

L'objectif de cette demande est de modifier l'homologation d'ILeVO pour ajouter l'allégation de répression du nématode à kyste du soja et du nématode des racines, et pour ajouter un mélange en cuve avec Votivo 240 FS afin de gérer ces nématodes.

Évaluation des propriétés chimiques, évaluation sanitaire et évaluation environnementale

De telles évaluations ne sont pas requises, étant donné qu'aucune modification n'a été apportée aux propriétés chimiques, à la formulation ou au profil d'emploi du produit.

Évaluation de la valeur

Le demandeur a fourni des renseignements sur les bénéfices, une justification scientifique, et les résultats d'essais en champ et en serre pour étayer la demande de modification de l'étiquette du produit. Les renseignements fournis montraient que l'utilisation du fongicide ILeVO était efficace aux doses proposées et réprimait le nématode à kyste et le nématode des racines en réduisant le nombre de kystes et d'œufs. Le demandeur a également fourni des renseignements indiquant que l'utilisation du fongicide ILeVO contribuait à la réduction des risques aux doses appropriées, et qu'il était compatible avec les pratiques actuelles de lutte antiparasitaire pour le

soja. Le mélange en cuve d'ILeVO et de Votivo 240 FS, un nématicide biologique, fournira deux modes d'action complémentaire pour lutter contre ces parasites. D'après l'évaluation des renseignements présentés ci-dessus, les allégations sont appuyées telles qu'elles ont été proposées.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a terminé l'évaluation de la présente demande et juge les renseignements suffisants pour modifier l'homologation d'ILeVO afin d'inclure la répression du nématode à kyste et du nématode des racines sur le soja, ainsi que le mélange en cuve avec Votivo 240 FS.

Références

- 2681005 2016, Value assessment of ILeVO 600FS seed treatment fungicide (fluopyram) - Data supporting suppression of nematodes in soybeans, DACO: 10.1,10.2,10.2.1,10.2.2,10.2.3,10.2.3.1,10.2.3.3,10.2.4,10.3,10.3.2,10.4,10.5,10.5.1,10.5.2,10.5.3,10.5.4,10.5.5
- 2681007 2016, Compilation of Trial Reports: Value assessment of ILeVO 600FS seed treatment fungicide (fluopyram) - Data supporting suppression of nematodes in soybeans, DACO: 10.2.3.3

ISSN : 1911-8015

8 Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2016

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.